



HAL
open science

Robin Mansell

Alan Ouakrat

► **To cite this version:**

Alan Ouakrat. Robin Mansell: Une approche institutionnaliste de l'économie politique critique de la communication. Presses des Mines. Matérialismes, culture & communication. Tome 3. L'économie politique de la communication, inPress, L'économie politique de la communication. hal-01948917

HAL Id: hal-01948917

<https://hal.science/hal-01948917>

Submitted on 9 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Pour citer ce papier : Ouakrat A. (2018), « Robin Mansell, une approche institutionnaliste de l'économie politique de la communication », in Granjon F. (dir.), *Matérialismes, culture & communication – Tome 3. L'économie politique de la communication*, Presses des Mines. (chapitre d'ouvrage)

Robin Mansell

Alan OUKRAT

IRMECCEN – Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

Robin Mansell est une contributrice majeure et très active du champ de l'économie politique de la communication (EPC). Professeure au département des Médias et de la Communication de la *London School of Economics and Political Science* (LSE) depuis 2003, elle inscrit ses travaux dans une critique de l'EPC et des médias qui trouve ses racines dans l'économie institutionnaliste nord-américaine. Relativement peu traduite¹ et citée en France, Mansell peut susciter la curiosité en raison d'une position atypique dans l'espace intellectuel des recherches critiques en sciences humaines et sociales (SHS). Experte des enjeux relatifs aux médias, aux télécommunications et au numérique, elle vise à être entendue au plus près des lieux où s'élaborent *concrètement* les politiques publiques dans ces domaines. L'objectif affirmé est ainsi de pouvoir proposer une autre grille de lecture des tensions à l'œuvre et d'orienter les réglementations des pouvoirs publics. Auteure très prolifique, Mansell a, depuis trente-cinq années, façonné le monde des idées par de multiples interventions et productions écrites, destinées à des publics universitaires comme extra-universitaires (pouvoirs publics, ONG, autorité de régulation, grand public). Nous revenons sur le parcours de Mansell et les grandes étapes de sa carrière universitaire. Puis, nous abordons l'épistémologie de l'approche institutionnaliste critique et appliquée de l'EPC, dont sont issus les travaux de Mansell. Enfin, nous insistons sur les références cardinales de l'appareillage théorique mobilisé par l'auteure.

L'itinéraire intellectuel de Robin Mansell : SFU, IAMCR et LSE

Trois grandes étapes ont jalonné son parcours. En premier lieu, une thèse de doctorat en communication, soutenue en 1984 à l'université Simon Fraser (SFU) au Canada, point de départ d'une approche institutionnaliste en EPC. En deuxième lieu, une implication forte dans l'International Association of Media Communication and Research (IAMCR) qui participera au dynamisme des recherches en EPC et à leur rayonnement international et institutionnel. En troisième lieu, le recrutement en 2003 en tant que professeure pour diriger le département (nouvellement créé) des Médias et de la Communication à la LSE, dont l'expertise sociale et politique sont les marques de fabrique.

Mansell est née à Vancouver au Canada en 1952. À 23 ans, elle part étudier la psychologie clinique à la LSE où elle obtient un Master en psychologie sociale en 1976. Ses recherches portent alors (déjà) sur les processus de communication et la genèse des conflits. De retour au Canada, elle poursuit des études en communication, en validant un Master puis une thèse à la SFU (1984), sous la direction de William Melody. Ce dernier est un professeur en communication formé à l'économie

¹ À l'exception, à notre connaissance, de trois travaux : un article paru dans la revue *Réseaux* (1996), un rapport pour l'UNESCO sur les sociétés de l'information et du savoir (écrit avec Gaëtan Tremblay) (2013) et, plus récemment, un texte traduit pour la revue *Communiquer* par Martin Lussier (2017b), il n'existe pas d'autres travaux disponibles en français de l'auteure.

institutionnaliste. Il invite à participer au jury de thèse un proche collègue, Dallas Smythe, qui a lui-même rejoint la SFU en 1974 pour échapper au maccarthysme. Ensemble, ils travaillaient alors sur les politiques publiques des télécommunications, en particulier sur le procès anti-trust intenté à l'opérateur téléphonique nord-américain *American Telephone & Telegraph* (AT&T) alors en situation de monopole (Mosco, 2009). Pour les deux chercheurs, il s'agit de s'impliquer dans les processus sociaux étudiés – c'est-à-dire d'y prendre pleinement part en contribuant à l'élaboration des politiques publiques² – et non d'en être des observateurs extérieurs. Une voie que Mansell suivra. Smythe cherche à savoir dans quelle mesure les innovations dans le système de communication peuvent favoriser les intérêts des dominés et devenir l'activateur d'un potentiel changement révolutionnaire. Les débats sur les politiques de communication lui apparaissent être le lieu où s'affirment les contradictions de l'innovation technique et du progrès social. Par conséquent, il s'agit de s'engager activement dans le processus de transformation institutionnelle. Smythe invite Melody et Mansell à participer aux activités de l'IAMCR³, association internationale à laquelle il contribue depuis son lancement. Pour Smythe, il s'agit à travers l'IAMCR de construire une forme institutionnelle spécialisée visant à orienter les politiques publiques en matière de médias et de télécommunications. L'association a joué un rôle majeur dans la construction, l'élaboration et la diffusion internationale des recherches en EPC. Dès 1984, Mansell se rend à la conférence de l'IAMCR à Prague (République Tchéque) pour y présenter ses recherches, ce qui marque le commencement d'un investissement suivi dans les activités de l'IAMCR. Elle participe à la section liée à la critique de l'économie politique des industries des médias et de la communication, puis celle-ci devient la section sur les politiques et les technologies de communication (*Communication Policy and Technology Section*). Nommée responsable en 1990 à Bled (Slovaquie) de cette section, parallèlement elle siège dans d'autres comités, avant d'être élue présidente de l'association en 2004 à Porto Alegre (Brésil). Durant son mandat de quatre années, Mansell s'attèle aux développements des activités et des partenariats institutionnels de l'association, ainsi qu'à l'expansion de son nombre d'adhérents. Elle y anime un réseau international de chercheurs, d'institutions et de professionnels très dynamique. L'IAMCR incarne à ses yeux une « plateforme pour changer le monde », notamment celui de la recherche dans ses relations avec les institutions politiques et économiques. Mansell y développe un positionnement qui se veut non seulement critique dans ses recherches, mais aussi en capacité d'intervenir dans le débat public de façon informée et experte, voire de conseiller et de transformer la perception des enjeux en matière de régulation. Tout au long de sa carrière, Mansell navigue entre les mondes professionnels, universitaires et les institutions gouvernementales, profitant de la synergie de ses activités pour créer des ponts et un dialogue entre des mondes qui souvent s'ignorent ou fonctionnent en relative autarcie. À son actif, des interventions publiques à l'OTAN et à l'assemblée générale des Nations-Unies, ainsi que d'autres activités hors des cercles universitaires, notamment le conseil auprès d'institutions publiques et financières comme l'UNESCO, le Parlement Européen ou la Banque Mondiale. Selon Melody, Mansell a eu un rôle de « catalyseur » pour l'IAMCR, en étant à la fois une conseillère, une contributrice et une ambassadrice très active de ce réseau de recherche, contribuant à son développement et à son succès.

² Smythe est chef économiste à la Federal Communications Commission (FCC) de 1943 à 1948. Melody devient, à son tour, chef économiste de l'institution de 1966 à 1971. Directeur du programme de recherche sur les technologies de l'information et de la communication à l'Economic and Social Research Council (ESRC) à Oxford, il y associe six universités anglaises. Ses recherches, enseignements et interventions politiques ont énormément participé au développement des approches institutionnalistes de l'EPC. Beaucoup de ses étudiants, comme Mansell, ont, à sa suite, continué à développer le projet d'une économie institutionnelle des télécommunications, des médias et de l'internet (Winseck, 2016).

³ L'IAMCR, association indépendante, est lancée après deux jours de rencontres au siège de l'UNESCO à Paris en 1957. Lors de sa création, ses quartiers généraux sont hébergés dans les locaux de l'Institut Français de Presse situé alors au 27, rue Saint-Guillaume dans le quartier latin, <https://iamcr.org/node/2943>.

En 1994, Mansell est recrutée en tant que maître de conférences au département de la Science Policy and Research Unit (SPRU) de l'Université de Sussex (Angleterre). Elle y est ensuite nommée professeure et y exerce jusqu'en 2000. Il s'agit d'une unité de recherche dédiée à l'étude des politiques publiques en matière de sciences et de techniques. Directrice de cette unité de recherche, elle est également impliquée dans l'ESRC. Ses recherches sont alors davantage orientées vers le champ de l'innovation dans le domaine des sciences et des techniques (STS) plutôt que celui des médias et de la communication. De 2001 et 2003, elle met au point un programme interdisciplinaire portant sur les médias et la communication au sein du département de sociologie. À partir de 2003, Mansell est recrutée comme professeure à la LSE. En y exerçant une sociologie publique et experte, elle œuvre à défendre les principes de l'EPC et à en étendre la résonance au-delà de la sphère universitaire. Dans le prolongement de ses précédents travaux, ses activités restent principalement centrées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'informatique connectée. La LSE est une institution d'excellence et de renommée internationale. Mansell y trouve un terrain favorable au développement de sa perspective institutionnaliste au sein de l'EPC. L'école cherche depuis sa fondation en 1895 à influencer la vie politique et économique, en s'impliquant dans les affaires publiques et en étant au plus proche des lieux de pouvoir où se prennent les décisions politiques pour participer à façonner la réflexion sur les politiques publiques. C'est donc de l'intérieur et dans une position réformatrice, au contact du monde social et politique, que Mansell investit ses efforts pour transformer la perception du régulateur concernant les questions de politiques publiques qu'il a à arbitrer.

Les grandes étapes qui jalonnent la carrière universitaire de Mansell ont été retracées. Dans la partie suivante, nous proposons de revenir sur l'épistémologie de l'institutionnalisme, courant de recherche au sein de l'EPC dans lequel s'inscrit Mansell.

Une critique institutionnaliste de l'EPC

Pour la critique institutionnaliste, les résultats empiriques sont toujours insérés dans une justification théorique redevable d'une vision particulière du monde et de ses enjeux. Les abstractions doivent être confrontées à la réalité, soumises à l'épreuve des faits et à l'examen d'une rationalité critique. Les chercheurs critiques ont insisté sur la complexité du comportement et des relations humaines, appelant à d'autres formes d'explication que celles des sciences naturelles ou physiques. Partant du constat que l'activité humaine n'est pas réductible à des lois statiques, immuables et à l'analyse causale directe, la recherche en communication porte nécessairement des implications en termes politiques (Mansell, Melody, 1983). Élaborant une distinction initialement posée par Lazarsfeld (1941) entre recherche administrative et critique, les auteurs soulignent qu'en adhérant à des règles scientifiques formelles et rigides, la recherche administrative a perdu de vue le contexte historique des événements, des comportements des acteurs et des rapports de force institutionnels. Selon eux, ce débat ne doit pas être déconnecté de celui de la pratique de la recherche, c'est-à-dire de l'engagement du chercheur dans la société et dans les instances de régulation, la *politique concrète*. L'approche institutionnaliste entend participer à la transformation des relations de pouvoir telles qu'elles sont institutionnalisées aux niveaux politique et économique. Si des différences fondamentales existent entre les traditions de recherche administrative et critique, c'est parce qu'elles traduisent les objectifs économiques, politiques et sociaux qui infiltrent la pratique de la recherche et en font deux perspectives inconciliables. Il y aura toujours des recherches reflétant les intérêts des dominants. Cependant, et cela est une chance pour les chercheurs critiques, la structure institutionnelle n'est ni monolithique, ni statique ; des intérêts contradictoires et conflictuels s'ajustent continuellement à des circonstances dynamiques et à l'incertitude. Cette dernière gouverne le comportement des acteurs et des institutions, témoigne du caractère évolutif des rapports de pouvoir et débouche sur la possibilité de changements. Il s'agit de fournir une connaissance experte aux décideurs politiques afin qu'ils puissent, en connaissance

de cause, prendre leurs décisions. Pour Williams, il est nécessaire de continuellement « réévaluer la « détermination » dans le sens de la fixation de limites et de l'exercice de pressions, et non plus d'un contenu prédit, préfiguré et contrôlé » (2009 : 35 ; Mansell, 2017b). La dynamique des marchés et de la politique ouvre la possibilité à des changements institutionnels pour mieux réguler la concurrence dans ces industries et y faire valoir l'intérêt général.

Les médias sont considérés comme des environnements uniques qui privilégient certains types de savoirs et d'interactions communicationnelles sur d'autres. Ils participent à façonner la vie économique et sociale. Ainsi, pour l'approche institutionnaliste, il convient de considérer leurs aspects politiques et économiques en prenant en compte les contraintes légales, institutionnelles et politiques qui s'exercent sur les médias (Smythe, 1963). Les recherches menées portent donc sur la propriété, la concurrence, les règles de fonctionnement des marchés, les logiques de production-circulation-consommation des contenus culturels et médiatiques. L'approche institutionnaliste, dans laquelle s'inscrit Mansell, vise à proposer une analyse des interactions entre les technologies, les marchés et l'État dans la fabrique des arrangements institutionnels liés aux médias de communication (Melody, 1987 ; Miège, 1989 ; Babe, 1995 ; John, 2010). Le postulat de départ est que la politique exerce une influence décisive sur les relations entre la technologie et l'économie. L'objectif est alors de comprendre précisément les conditions sociales et structurelles au sein desquelles opère le pouvoir dans le domaine des médias et des télécommunications (Simonson, Weimann, 2003). La régulation de l'économie par l'État a pour objectif principal d'empêcher une « accumulation privée de pouvoir » pouvant menacer le gouvernement démocratique (Winseck, 2016). Les économistes institutionnalistes insistent sur la nécessité d'une intervention de l'État, afin de ne pas marginaliser la prise en compte de l'intérêt du public, c'est-à-dire de ceux qui sont le moins en mesure de faire valoir leurs intérêts propres. Il s'agit, en premier lieu, de suggérer une autre grille de lecture au régulateur que celle de l'économie orthodoxe dominante, à partir d'une perspective combinant l'analyse des aspects matériels et symboliques (Mansell, 2016a). L'approche se caractérise également par une attention au fonctionnement *concret* des marchés et à la part respective prise par la puissance publique, les entreprises et la société civile. La théorie institutionnaliste se conçoit donc dans son lien avec la *praxis* dont elle ne peut être isolée sans lui ôter sa pertinence. Ainsi, c'est parce qu'elle prend activement part au travail institutionnel et politique que la critique de l'EPC proposée par Mansell peut être qualifiée d'institutionnaliste. C'est par une approche inductive et comparative, historiquement informée et par des études de cas que peut être révélé comment sont utilisées les mêmes technologies dans des endroits et des contextes différents⁴. L'analyse des dissimilitudes et des ressemblances permet d'être en mesure de formuler des recommandations réalistes en matière de politique publique. L'État peut servir à réguler les conglomérats les plus puissants et à imposer leur démantèlement (comme pour AT&T), ou encore empêcher leur entrée sur des marchés émergents, à travers la mise en œuvre de politiques de la concurrence. Alors que les objectifs premiers des lois antitrust sont d'abord économiques (promouvoir l'efficacité économique, la concurrence et le bien-être du consommateur), ils sont aussi nécessairement politiques (empêcher l'accumulation privée du pouvoir, protéger le gouvernement démocratique). Les régulations institutionnelles participent à fixer les modalités de la concurrence.

L'épistémologie de l'institutionnalisme consiste donc à réunir une perspective historiquement informée des évolutions du capitalisme et une analyse, à une échelle micro, des transformations qui affectent la vie des citoyen.ne.s. Nous retrouvons ces deux aspects dans la critique institutionnaliste formulée par l'EPC avec d'une part un intérêt marqué pour le rôle des technologies dans le progrès

⁴ L'épistémologie institutionnaliste est dérivée, sous certains aspects, de l'historicisme allemand tel qu'il a été notamment développé par Gustav von Schmoller et Werner Sombart. Cela se traduit par un souci constant de produire des analyses qui partent de l'observation des faits réels. Il en résulte une théorisation nécessairement relative au contexte auquel elle se rapporte.

économique et social et d'autre part une attention au fonctionnement concret des marchés par l'étude des arrangements sociotechniques.

L'institutionnalisme s'intéresse principalement aux facteurs influençant l'évolution de la société et de l'économie. Le conflit est considéré comme une dimension à part entière dans l'analyse. Les institutions sont envisagées comme étant des organisations sociales issues d'une action collective et destinées à encadrer les comportements. Elles résultent de la confrontation entre groupes sociaux aux intérêts divergents et visent à permettre des compromis entre des groupes sociaux en conflit. Les conflits portent précisément sur ce qui doit être considéré comme raisonnable, juste et constituer le but public (Bazzoli, Dutraive, 2014 : 361). La « raisonabilité » apparaît pour John R. Commons comme une question pratique visant à établir un compromis pour réduire les conflits. Le capitalisme pourrait ainsi être mis « sous contrôle démocratique »⁵ par l'interrogation des « finalités de l'organisation sociale [poussant à projeter] une communauté au-delà des conflits » (ibid. : 363). L'arbitrage est d'abord politique avant d'être juridique. Il convient dès lors pour le chercheur de tirer parti des frictions liées aux évolutions de la structure sociale institutionnelle. Et, bien que souvent, les décisions politiques n'opèrent qu'une faible redistribution du pouvoir, parfois cela peut être significatif.

Un des traits caractéristiques de l'approche institutionnaliste est d'approfondir et d'élargir l'analyse des facteurs habituellement pris en compte en matière de régulation. Cette volonté d'étendre l'analyse à « la gamme des forces qui entrent en confrontation les unes avec les autres » [sur les marchés] se retrouve dans les *Sciences and Technologies Studies* (STS), ensemble de travaux multidisciplinaires qui se donnent pour ambition d'étudier les rapports entre sciences, techniques et sociétés par le prisme de l'innovation sociotechnique : « on y trouve encore les agents, les offres et les demandes dont ils sont porteurs mais, derrière ces entités, ce sont les technologies, les compétences, les règles du jeu, les routines, les savoir-faire et les capacités d'innovation qui s'affrontent, s'hybrident, s'imposent ou disparaissent » (Callon, 2017 : 36). Une importance particulière est accordée au fonctionnement des marchés concrets en y analysant précisément le rôle actif des choses (les produits et les procédés) et des savoirs, savoir-faire, outils, instruments ou dispositifs (MacKenzie, 2009 ; Callon, 2017, p. 44). En prenant pour objet les arrangements sociotechniques qui contribuent au fonctionnement des marchés, souvent négligés par l'analyse économique, les STS peuvent participer à éclairer les tensions et les contradictions à l'œuvre sur ces marchés. Cela conduit à mettre en évidence les moyens matériels et discursifs qui justifient l'innovation technique. L'objectif est ainsi d'élaborer *in fine* un autre cadrage en matière de politiques publiques et de déborder du périmètre des facteurs habituellement pris en compte par le régulateur.

L'approche institutionnaliste critique de l'EPC questionne le fonctionnement des marchés et la place des technologies dans le progrès social, en analysant la dynamique du capitalisme contemporain dans les interactions entre l'État, les entreprises et les citoyens. Recentrions à présent le propos sur les travaux de Mansell afin de saisir les références cardinales de l'appareillage théorique qu'elle mobilise.

Dépasser l'ordre existant ? Imaginaires sociaux et conceptions du bien-être social

Mansell prend appui sur les travaux d'histoire économique d'Innis et de Braudel pour saisir dans la longue durée le rôle joué par les TIC dans les transformations des rapports de pouvoir. Le concept

⁵ Bien que Mansell ne s'en réclame pas dans ses travaux, il semble possible d'y déceler des résonances à l'institutionnalisme économique développé par John R. Commons. Ce dernier inscrit l'économie dans la philosophie sociale et a conjointement assigné à l'institutionnalisme économique « un objectif théorique, celui d'étudier la construction sociale des institutions et un objectif pratique, celui de concevoir des solutions aux problèmes posés par le capitalisme » (Bazzoli, Dutraive, 2014 : 358).

d'« imaginaire social » stimule également sa réflexion pour penser les perceptions plurielles des controverses sociotechniques notamment liées aux positions et aux intérêts (conflictuels) des acteurs de l'innovation technique. Elle formule une conception normative de la « bonne société » ou du « bien-être social » à partir des réflexions d'économistes hétérodoxes et de philosophes. Bien entendu, les centres d'intérêts de ses travaux sont pluriels : ils portent essentiellement sur les politiques liées aux médias et aux TIC, en particulier : la gouvernance des TIC et de l'internet, les médiations numériques de la vie économique et sociale, les problèmes sociaux, économiques et politiques liés aux innovations numériques et à leurs applications ; les interactions entre la conception technique et la structure des marchés ; les sources d'échecs et d'efficacité réglementaires. Sans revenir sur chacun de ces domaines, tentons de faire apparaître les références cardinales de l'appareillage théorique de Mansell.

En premier lieu, Mansell rappelle régulièrement qu'elle s'inscrit dans une tradition de critique de l'EPC informée notamment par l'histoire économique de Braudel et d'Innis. Mobiliser ces auteurs implique d'insister sur la longue durée, le rôle et la place des technologies dans les évolutions économiques et politiques et de considérer le rôle central pris par l'information dans la société et l'économie. Pour Braudel (1979), le capitalisme est un système économique élaboré progressivement par le jeu de stratégies de pouvoirs, il ne constitue pas une idéologie. Le concept de longue durée et l'appréhension de l'Histoire comme un ensemble de « civilisations matérielles », dépassant les frontières nationales, a le mérite d'éclairer la dynamique du capitalisme. Innis (1951) propose une théorie de l'Histoire dans laquelle la communication est centrale dans les changements et les transformations sociales. Le chercheur canadien s'intéresse aux effets des moyens de communication et en particulier aux relations entre information/connaissance et pouvoir. Il examine la dialectique du pouvoir et de la connaissance dans des circonstances historiques spécifiques liées à l'innovation technologique et qui affectent l'organisation sociale, les institutions et la culture. Innis conçoit l'histoire comme un ensemble incertain de résultats plutôt que comme une progression linéaire et régulière d'événements liés par des relations de causalité. Les innovations technologiques sont souvent associées à des changements dans les relations de pouvoir, qui correspondent à des stratégies de centralisation et de monopolisation de l'information par certains acteurs. Des tendances qui favorisent généralement les intérêts des détenteurs du capital (Babe, 2015). La mise en perspective historique permet de situer le rôle de l'information et celui de la compétition dans les économies marchandes.

Dans l'imaginaire social dominant, la trajectoire de l'innovation n'est plus discutée. Elle apparaît comme homogène quels que soient les contextes culturels, sociaux et politiques (Couldry, Powell, 2014). Il n'y a pas de débat sur la direction du changement avec les technologies numériques. Cet état de fait est encouragé par la conception qu'il y a un cours naturel des choses dans le développement de ces technologies. De façon croissante, une seule possibilité s'affirme : s'adapter aux progrès technologiques. Cela vaut aussi bien pour les scientifiques que pour les représentants gouvernementaux, les responsables des entreprises comme les citoyens. La croissance et la prospérité sont associées aux avancées du traitement informatisé et algorithmique de l'information (David, Foray, 2003). L'obsession pour la croissance économique, au cœur des « monopoles du savoir » (Innis, 1950), est renforcée par un imaginaire qui dépeint le progrès des technologies numériques comme une « force de la nature », multipliant les analogies entre l'humain, les machines et la biologie dans le droit fil de la cybernétique et du « libéralisme informationnel » (Loveluck, 2015). Les algorithmes, par exemple, sont souvent décrits comme des agents qui s'auto-organisent dans un système numérique qui se crée à partir de lui-même (Arthur, 2009). Or, il est nécessaire de rendre explicite les choix normatifs des acteurs, surtout lorsqu'ils déclarent être « neutres ». Les entreprises n'ont pas pour but de maximiser le bien-être social et ne peuvent à elles seules être considérées comme les gardiennes et les garantes du « pouvoir des bits » (Mansell, 2017a). La responsabilité de la gouvernance des marchés ne peut être déléguée de façon exclusive à des

algorithmes supposément auto-organisés et auto-apprenants (Napoli, 2014). Au fil du temps, cette architecture est perçue comme déterminée technologiquement et ne comportant plus de multiples possibilités de trajectoires potentielles. Ceci alors même que nos vies, nos activités, notre démocratie et notre société sont de plus en plus dépendantes de l'usage de ces services et de ces technologies politiques. Dénaturaliser l'innovation technique, faire ré-émerger la dimension politique des arrangements institutionnels, apparaît dès lors essentiel.

La notion d'« imaginaires sociaux » empruntée au philosophe canadien Taylor aide Mansell à conceptualiser le changement dans les rapports de production et de consommation. Il faut entendre les « imaginaires sociaux » comme des ensembles d'idées toujours traversés par des tensions et des contradictions que l'analyse cherche à révéler. Autrement dit, s'intéresser aux « imaginaires sociaux » revient à se pencher sur les configurations de l'autorité, ou à savoir comment cette dernière est articulée et incarnée dans des normes et des règles institutionnalisées, dont il est possible de suivre le déploiement. Les imaginaires sociaux sont un outil conceptuel destiné à penser le changement. Les relations entre le capitalisme et les systèmes sociaux, ainsi qu'un ensemble d'idées sur le monde de l'action, ne sont pas totalement figées (Garnham, 1986 ; Golding, 2000 ; Murdock, 2011 ; Williams, 1978). Il est nécessaire d'examiner les institutions de gouvernance telles qu'elles sont imaginées et pratiquées, à la fois matériellement et symboliquement. Taylor décrit les imaginaires sociaux comme les « notions et images normatives profondes » sur lesquelles nous nous appuyons pour comprendre comment les choses se déroulent. L'imaginaire social serait ce qui permettrait de donner un sens et une cohérence aux pratiques d'une société. Il renverrait à des attentes ou à des compréhensions communes que les individus ont à propos de leurs pratiques individuelles et collectives dans une société donnée et à la manière dont elle est, ou devrait être, organisée et gouvernée. Il s'agit donc de comprendre comment différents imaginaires sociaux sont mis en concurrence dans les systèmes de gouvernance et comment ils viennent à constituer un ordre moral qui nous dit quels sont nos droits et nos obligations en tant qu'individus les uns envers les autres (Taylor, 2002). Une image plus riche de l'enchevêtrement de régimes institutionnels gouvernant les environnements numériques tout comme de leurs contradictions est nécessaire. L'étude de l'économie politique de ces institutions formelles et informelles de gouvernance des environnements numériques permet notamment de comprendre comment des relations de pouvoir peuvent émerger et reproduire des rapports asymétriques et des injustices, mais également comment ces relations sont parfois remises en question avec des effets imprévisibles et potentiellement autonomisants. Pour les chercheurs critiques en études médiatiques, il convient de faire apparaître les caractéristiques contradictoires et changeantes de l'autorité telle qu'elle se déploie dans les formes contrastées de gouvernance numérique. L'intervention académique dans le monde de la gouvernance numérique pourrait ainsi participer à poser les bases de systèmes qui seraient plus équitables et justes qu'ils ne le sont aujourd'hui. Les résultats ne sont pas nécessairement prévisibles, même lorsqu'il est établi que toute technologie est politique, que toutes les étapes dans leur production et dans leur consommation sont marquées par l'inégalité, que les technologies configurent leurs usagers et que les relations de pouvoir inégales « déterminent » la conduite des individus et les soumettent à une forme ou une autre d'oppression. L'incertitude offre un espace pour l'agentivité individuelle ou collective, c'est-à-dire le choix (Mansell, 2017b). Le concept d'imaginaires sociaux ne contient cependant pas d'*a priori* sur les arrangements spécifiques de gouvernance qui pourraient constituer un ordre juste ou moral (Mansell, 2012), en d'autres termes le « bien-être social » ou la « bonne société ».

Les changements, liés à l'incertitude sur l'évolution des marchés technologiques de l'information et de la communication, se présentent donc comme des opportunités pour œuvrer en faveur de la transformation de l'ordre social et d'une régulation plus juste. Si les arrangements institutionnels apparaissent être structurellement au détriment des individus, ils ne sont pas « nécessairement éternels ou immunisés contre le changement » selon Smythe (1963 : 470). Le jeu institutionnel introduit une indétermination qui rend possible des transformations. Il y a donc un caractère non

inéluçtable, non définitif ou déterminé du progrès technique qui peut parfois, sous certaines conditions, être porteur de progrès sociaux. Le questionnement éthique sur le capitalisme contemporain découle d'une normativité au nom de valeurs explicitement revendiquées. Elles peuvent dès lors faire l'objet d'un débat public contradictoire et s'articuler à une action publique collective et organisée de régulation des marchés. Mansell considère que le débat public et démocratique nécessite l'expression des positionnements et des valeurs qui orientent l'action et les propositions formulées. Un impératif de transparence sur les valeurs portées par la critique est ainsi affirmé lorsqu'il y a une volonté d'orienter et d'accompagner les politiques publiques en matière de régulation⁶. Tout comme la technologie en elle-même ne peut être considérée comme neutre, la recherche sur les TIC ne peut pas davantage revendiquer l'objectivité. Se concentrer de façon étroite sur les sujets débattus (comme par exemple la neutralité de l'internet) pourrait limiter notre compréhension de la manière dont les intérêts des citoyens sont subordonnés à ceux des entreprises et des États. De plus, cela rend difficile le fait d'imaginer d'autres façons de faire.

L'objectif est donc de réconcilier croissance économique et justice sociale à travers la conception d'arrangements de gouvernance. Les domaines concernés sont ceux des médias, de la communication et de l'informatique connectée. Ainsi, par exemple, sur l'internet, Mansell défend le droit des citoyens de produire, faire circuler et reconfigurer l'information numérique pour une variété d'objectifs économiques, politiques et sociaux. Si l'intervention publique est nécessaire, cela suppose de déterminer au nom de quelles valeurs les décisions politiques doivent être prises. Il s'agit donc de discuter plus fondamentalement du projet de société désiré. Mansell fait ici référence à ce que pourrait être une « bonne société » (Etzioni, 2002). Dans la philosophie occidentale, la « bonne société » renvoie à la justice sociale et aux moyens d'y parvenir. Pour Galbraith (1996), la bonne société est une société réalisable dans laquelle tous les citoyens doivent avoir une liberté personnelle, un minimum de bien-être, une égalité de traitement, quelles que soient leur origine et leur condition, et l'opportunité de vivre une vie gratifiante. Pour Sen (2009), la bonne société est celle dans laquelle les choix politiques ne sont pas indifférents à la vie que les individus peuvent véritablement vivre ou par rapport à ce que les gens sont capables de réaliser. Nussbaum (2006) suggère que l'idée de bonne société peut être utilisée comme une image pour aider à penser de façon créative à propos de la justice dans le monde (Mansell, 2012). Ce qui est désigné comme étant une « bonne société » prend donc plutôt la forme de directions générales que de directives précises, y compris sur les moyens d'y parvenir. Les marges de manœuvres sont étroites mais peuvent donner naissance à des conditions favorables au développement d'imaginaires porteurs de transformations sociales, politiques et institutionnelles. Ces opportunités matérielles et symboliques, aussi marginales soient-elles, ouvrent un chemin pour penser à des évolutions socialement, économiquement et culturellement plus justes et équilibrées.

*

Si les ressources sont rares et le pouvoir inégalement distribué dans nos sociétés, alors le problème majeur relève de la manière dont les ressources rares sont allouées et contrôlées, et avec quelles conséquences pour l'action humaine (Mansell, 2004). Les opérateurs de plateformes et les fournisseurs d'infrastructures de réseaux vont continuer à rechercher la légitimité auprès du public de façon à assurer le caractère durable de leur modèles d'affaires. La conception dominante est que la société doit s'adapter au changement technique. Lorsque les inégalités sociales et économiques persistent et que les technologies numériques en sont responsables, il est cependant crucial de mettre en place un dialogue qui puisse révéler les voies alternatives à la direction présumée « naturelle » des évolutions liées à l'innovation numérique. Pour Mansell, il est essentiel de

⁶ Cette façon de faire s'oppose en tout point à une confiscation du débat public au nom d'intérêts particuliers avançant masqués et déguisant leurs motivations premières, à l'instar de l'action politique des lobbys.

comprendre comment les valeurs sociales et les régimes de contrôles sont imbriqués dans l'environnement numérique et quelles en sont les conséquences pour la société. Les questions de pouvoir et d'autorité sont rarement adressées par les études sur l'innovation technique. Nous devons comprendre comment le pouvoir s'articule dans des contextes extrêmement locaux mais aussi à l'intérieur des contours plus larges de la société et dans la longue durée. Les questions les plus importantes concernent les principes, les valeurs et les perceptions du pouvoir encadrées dans nos interactions avec les technologies. Comment l'innovation technologique dans le champ des nouveaux médias se trouve structurée, par qui et pour qui est-elle négociée ? Comment le pouvoir est-il structuré, différencié, d'où vient-il et comment est-il renouvelé (Garnham, 2000) ? Quelles sont les alternatives à cette situation et les moyens institutionnels d'exercer une influence positive sur ces changements ?

Bibliographie

- Arthur (William Brian), *The Nature of Technology: What it Is and How it Evolves*, New York: Allen Lane, 2009.
- Babe (Robert), *Wilbur-Schramm and Noam Chomsky Meet Harold Innis: Media, Power, and Democracy*. Boulder, CO: Lexington Books, 2015.
- Babe (Robert), *Communication and the transformation of economics*. Boulder, CO: Westview, 1995.
- Bazzoli (Laura), Dutraive (Véronique), « D'une « démocratie créatrice » à un « capitalisme raisonnable ». Lecture croisée de la philosophie de J. Dewey et de l'économie de J.R. Commons », *Revue économique*, vol. 65, n°2, 2014, pp.357-372.
- Braudel (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle 1. Les Structures du quotidien - 2. Les Jeux de l'échange - 3. Le Temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979
- Callon (Michel), *L'emprise des marchés. Comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer*, La Découverte, 2017.
- Couldry (Nick), Powell (Allisson), "Big Data from the Bottom Up". *Big Data & Society*, vol. 1, n°2, 2014, pp. 1-5.
- David (Paul), Foray (Dominique) 'Economic Fundamentals of the Knowledge Society'. *Policy Futures in Education*, vol. 1, n°1, 2003, pp. 20-49.
- Etzioni (Amitai), 'The Good Society'. *Seattle Journal for Social Justice*, vol. 1, n°1, 2002, pp. 83-96.
- Garnham (Nicholas), « La théorie de la société de l'information en tant qu'idéologie : une critique », traduction Gamberini M.-C., *Réseaux*, vol. 18, n°101, 2000, pp. 53-91.
- Garnham (Nicholas) "Contribution to a Political Economy of Mass-Communication". In R. Collins, J. Curran, P. Scannell, P. Schlesinger and C. Sparks (Eds). *Media, Culture and Society: A Critical Reader*, London: Sage, 1986, pp. 9-32.
- Galbraith (James), *The Good Society: The Humane Agenda*, New York: Houghton Mifflin, 1996.
- Golding (Peter) "Forthcoming Features: Information and Communications Technologies and the Sociology of the Future", *Sociology*, vol. 34, n°1, 2000, pp. 165-184.
- Innis (Harold), *Empire and communication*. Toronto: Dundurn, 1950.
- Innis (Harold), *The Bias of Communication*. Toronto: University of Toronto Press, 1951.
- John (Richard), *Network nation*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 2010.

- Lazarsfeld (Paul), “Remarks on Administrative and Critical Communication Research.”, *Studies in Philosophy Social Sciences*, vol. 9, n°1, 1941.
- Loveluck (Benjamin), *Réseaux, libertés et contrôle. Une généalogie politique d'internet*, Armand Colin, 2015.
- MacKenzie (Donald), *Material Markets: How Economic Agents Are Constructed*, Oxford University Press, Oxford, 2009.
- Mansell (Robin), “Inequality and Digitally Mediated Communication: Divides, Contradictions and Consequences”, *Javnost – The Public*, vol. 24, n°2, 2017a.
- Mansell (Robin), « Les imaginaires du numérique : ambiguïté, pouvoir et la question de l’agentivité », *Communiquer*, n°20, 2017b, pp. 29-39.
- Mansell (Robin), “Recognizing ‘ourselves’ in media and communications research”, *the International Communication Gazette*, 2016a.
- Mansell (Robin) “Technological Innovation, Paradox and ICTs: Challenges for Governing Institutions”, in M. E. Price and S. G. Verhulst (eds) *Handbook of Media Law and Policy: A Socio-Legal Exploration*. Routledge, 2013, pp. 501-522.
- Mansell (Robin), Tremblay (Gaëtan), « Renouveler la vision des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable », Rapport pour l’UNESCO - *Sommet Mondial sur la société de l’information*, 2013.
- Mansell (Robin), *Imagining the Internet: Communication, Innovation and Governance*, Oxford: Oxford University Press, 2012.
- Mansell (Robin), « Les nouveaux marchés de la communication et la réglementation », *Réseaux*, vol. 14, n°78, 2011, pp.29-40.
- Mansell (Robin), “Political Economy, Power and New Media”, *New Media Society*, vol. 6, n°96, 2004.
- Mansell (Robin), “Against the Flow: The Peculiar Opportunity of Social Scientists”, in J. A. Lent (ed.) *A Different Road Taken*, Westview Press, 1995, pp. 43-66.
- Melody (William), “Information: An emerging dimension of institutional analysis”, *Journal of economic issues*, vol. 21, n°3, 1987, pp. 1313-1339.
- Melody (William), Mansell (Robin), “The Debate over Critical vs. Administrative Research: Circularity or Challenge”, *Journal of Communication*, vol. 33, n°3, 1983, pp. 103-116.
- Miège (Bernard), *The capitalization of cultural production*. New York: International General, 1989.
- Mosco (Vincent), *The Political Economy of Communication*, SAGE, 2009.
- Murdock (Graham), “Political Economies as Moral Economies: Commodities, Gifts, and Public Goods”. In J. Wasko, G. Murdock and H. Sousa (Eds). *The Handbook of Political Economy of Communications*, New York: Blackwell-Wiley, 2011, pp. 13-40.
- Napoli (Philip) 'Automated Media: An Institutional Theory Perspective on Algorithmic Media Production and Consumption'. *Communication Theory*, n°24, 2004, pp. 340-360.
- Nussbaum (Martha), *Frontiers of Justice. Disability, Nationality, Species membership*. Cambridge, MA: Belknap Press, 2006.
- Sen (Amartya), *The Idea of Justice*. New York: Allen Lane, 2009.
- Simonson (Peter), Weiman (Gabriel), “Critical research at Columbia”. In: Katz E, Peters J, Liebes T and Orloff A (Eds.) *Canonic texts in media research*. London: Polity, 2003, pp. 12-38.
- Taylor (Charles), “Modern Social Imaginaries”, *Public Culture*, vol. 14, n°1, 2002, pp. 91-124.

Williams (Raymond), « Base et superstructure dans la théorie culturelle marxiste », *Culture et matérialisme*, Montréal, Québec : Lux Editeur, 1973 ; 2009, pp.31-58.

Williams (Raymond), *Television: Technology and Cultural Form*. London: Fontana, 1978.

Winseck (Dwayne), “Reconstructing the Political Economy of Communication for the Digital Media Age”, *The Political Economy of Communication*, Vol. 4, n°2, 2016, pp. 73-114.